JA 1920 MARTIGNY

MEUBLES FURRER
CENTRE DES MEUBLES

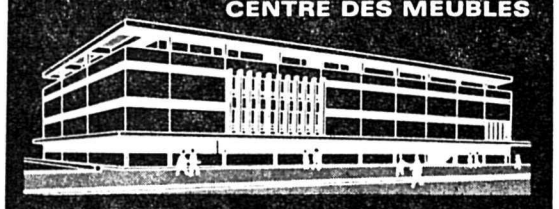

VIÈGE, route Cantonale Tél. 028 63346
SION, Av. de Tourbillon Tél. 027 233393

CRÉDIT SUISSE
Martigny
Monthey - Saxon
Obligations de caisse :
— 3 à 4 ans : 7 1/4 %
— 5 à 6 ans : 7 1/2 %
— 7 à 8 ans : 7 3/4 %

FED

Survol électoral

page 6

Mardi 18 février 1975 60 ct. JA Martigny
No 13 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire

Impr. Montfort, Martigny

CONFEDERE

BALLY, C'EST FINI !

Il y a deux ans, un premier ministre français avait dit de LIP : « LIP, c'est fini ! », marquant ainsi sa volonté de rompre un dialogue difficile mais nécessaire puisqu'il y allait de la vie concrète de nombreux ouvriers. Aujourd'hui, des représentants de BALLY déclarent pratiquement : « BALLY, c'est fini ! » avant même d'avoir discuté. Cette conclusion est trop injuste pour qu'on ne dise pas qu'elle n'est pas tolérable.

Trois mille personnes en défilant à Sion, vendredi soir, ont clairement affirmé que le Valais, même s'il est un nouveau venu dans le monde de l'industrie, ne veut pas être considéré comme partie négligeable dont on peut se moquer impunément.

Car, c'est se moquer du monde que de fermer l'usine (fut-ce avec un préavis de trois mois) lorsque la situation d'une entreprise n'est pas encore dramatique. Or, tout le monde sait que si BALLY a de grosses difficultés (l'entreprise est déficitaire depuis plusieurs années) BALLY n'est pas pour autant ruiné. Son patrimoine immobilier, ses participations sont encore considérables. Or, ces richesses accumulées au cours des ans doivent aussi servir à assouplir les chutes conjoncturelles pour l'un des groupes responsables de la fortune BALLY, à savoir les ouvriers de l'entreprise. Il n'y a pas besoin d'être de grands idéologues pour comprendre cela. Il suffit d'avoir le sens de la communauté.

La manifestation de Sion, même si elle ne suffira pas pour faire changer BALLY, rappellera cette évidence à d'autres entreprises : les lois de l'économie sont une chose qu'on ne peut ignorer sous peine de faillite mais elles ne sont pas des règles impératives en tout temps et en tous lieux. Il n'y a que peu d'automatisme dans l'économie. La fermeture brutale des usines BALLY de Sion et Brigue pourrait être évitée. Elle devait, en tous les cas, faire l'objet de discussions entre les représentants de l'usine même et les représentants des ouvriers valaisans.

Cette fermeture d'usine repose évidemment le problème de la politique industrielle valaisanne comme l'a souligné récemment le groupe radical du Grand Conseil. Il serait certes facile (et profondément injuste) d'ironiser sur ce conseiller d'Etat capable de faire nommer contre vents et marées un agent AVS de sa convenance à Martigny mais incapable de se faire respecter par les responsables d'une entreprise suisse allemande. Le moment n'est pas à l'ironie facile.

L'effort de réflexion sur l'avenir économique du Valais doit être fait par tous, de la base au sommet. Nous n'aurons pas de trop de toutes les bonnes volontés de tous les partis et de toutes les organisations économiques pour d'abord faire front à la marée basse et ensuite consolider nos sources de prospérité.

C'est finalement en des périodes comme celles-ci qu'on pourra juger le mieux qui travaille dans l'intérêt réel du Valais. Personnellement, je pense qu'une des cartes à jouer immédiatement est celle de l'article conjoncturel. Il faut dans l'intérêt même du Valais (dont la prospérité est inséparable de celle de la Suisse) voter cet article.

Pascal Couchepin

SERMON DE CAREME

Des oracles « infaillibles » nous prédisent le temps des « vaches maigres » après celui des vaches grasses. Le moindre signe de récession est interprété comme la plus grave CRISE que le monde ait vécue. Il faut mettre ces superlatifs au compte de la démesure qui s'est emparée même des esprits les plus éclairés.

* * *

Néanmoins, une telle opinion est psychologiquement dangereuse : à force de crier au loup, on finit par l'introduire dans la bergerie. La société contemporaine est à ce point émasculée et sécurisée par les garanties tous-risques dont elle s'entoure, qu'elle juge insupportable toute restriction de son niveau de vie, partant, tout accroissement de sa responsabilité. On s'engonce, on paresse dans son confort matériel, mais aussi intellectuel et moral. Il n'est donc pas étonnant que la contestation se fraie autant de brèches à travers un barrage formé de matériaux si fragiles. Avons-nous encore la force d'ouvrir les yeux sur la réalité en négligeant les phantasmes créés par notre peur de vivre ? Si oui, la plus élémentaire pudeur commande de réformer notre jugement.

* * *

Vaches maigres ? Allons donc ! Une croupe rebondie et une panse replète ne sont pas encore la marque d'une pénurie endémique : ce serait confondre le « jeûne fédéral » avec la famine dévastatrice de l'Inde ou du Bangla-Desh ! Esquisser seulement un tel parallèle est déjà indécent, et ce n'est pas notre dérisoire aumône aux pays sous-développés qui peut tranquilliser notre conscience.

* * *

Je pense qu'au moment où le pays s'apprête à fignoler la démocratie politique et sociale en assurant au Char de l'Etat un « RYTHME CONJONCTUREL ÉQUILIBRÉ », chaque citoyen doit se situer objectivement dans le cadre fort enviable auquel est parvenue notre civilisation. Dans cette position, il renoncera aux absurdes jérémiades et aux gesticulations désordonnées qui ajoutent inutilement aux cahots de la route.

Arthur Bender
conseiller d'Etat

Verbier a reçu son champion suisse Philippe Roux

« Merci Philippe ! Merci pour Verbier ! », c'est par ces mots que M. Raymond Fellay, ancien médaillé olympique, a salué, devant toute la population bagnarde et les hôtes de Verbier, le champion suisse de la descente, Philippe Roux, au cours d'une manifestation organisée à Verbier dimanche soir. Après dix-neuf années, l'occasion est de nouveau donnée à Verbier de fêter un champion suisse. Qui sait, peut-être, l'année prochaine, la grande station accueillera un médaillé olympique ?
Décidément, le Valais a été à l'honneur lors de ces Championnats nationaux de ski avec la victoire au combiné féminin de Bernadette Zurbriggen et celle des fondeurs d'Obergoms. Que tous soient chaleureusement félicités.

Grand Conseil : lundi 10 mars

Le Grand Conseil est convoqué pour le **lundi 10 mars 1975** en session prorogée de novembre, deuxième partie.

Il se réunira à Sion, au local ordinaire des séances à 9 heures.

Ordre du jour de la première séance :
Projet de révision des articles 69 à 83 et 89 de la Constitution cantonale, No 8, suite des premiers débats sur le texte.

Communiqué JRS

Réuni à Berne, le comité directeur de la Jeunesse radicale suisse a analysé la situation politique et économique du pays.
Considérant :
— que la lutte contre le renchérissement et le chômage est une tâche essentielle de l'Etat moderne ;
— que seule une base constitutionnelle claire permet à la Confédération de mener en harmonie avec les cantons et les groupements socio-économiques, une politique conjoncturelle efficace et souple ;
le comité directeur, à une forte majorité, appuie le projet d'article constitutionnel 31 quinquies sur la conjoncture et recommande au peuple et aux cantons de voter OUI le 2 mars prochain. **Le secrétaire central JRS : Philippe Bender**

Convocation du comité de la JRV

Les membres du comité de la Jeunesse radicale valaisanne sont convoqués en assemblée, samedi 22 février, à l'Hôtel Parking, à Martigny-Bourg, dès 16 h. 30 avec l'ordre du jour suivant :
1. **Votations fédérales, rapporteur : J.-Pierre Delaloye.**
2. **Votations cantonales, rapporteur : A. Ribordy.**
3. **Prise de position.**
4. **Manifestations.**
5. **Assemblée générale.**
6. **Divers.**

Nous comptons sur la participation de chacun. **Le comité**

Convocation du comité central du PRDV

Le comité central du Parti radical-démocratique valaisan est convoqué le vendredi 21 février à 19 h. 30 à l'Hôtel de Ville de Martigny, avec l'ordre du jour suivant :
1. **Préavis sur la votation fédérale sur l'article conjoncturel, rapporteur Me Aloys Copt.**
2. **Préavis pour les votations cantonales, rapporteur Me Charles-Marie Crittin.**
3. **Divers.**

Différences monstrueuses

Dans son adresse du 1er janvier au peuple suisse, le président de la Confédération, M. Pierre Graber, a parlé des monstrueuses différences entre nations riches et pays pauvres. La crise actuelle accentue ces disparités. Le ralentissement de la croissance économique n'est encore ici qu'un apaisement de la conjoncture. Ailleurs, il remet en cause l'espoir de vaincre le sous-développement, la misère et la faim. Est-ce le moment de diminuer notre soutien aux régions du Tiers monde sans pétrole ménacées d'étranglement ?

G.-B. nouvelle vague Mme Thatcher

EN DIRECT AVEC...

Dans la « Table ouverte » de dimanche dernier, le professeur Aubert, conseiller national, admirable de précision et de concision a, en une formule lapidaire, résumé l'attitude des opposants, soi-disant fédéralistes, à l'article conjoncturel sur lequel le peuple et les cantons devront se prononcer le 2 mars : ramener la Confédération avant 1848.

Avant 1848, un véritable pouvoir central n'existait pas. Le pacte fédéral de 1815, dans la teneur sommaire de ses 15 articles, créait un lien fédéral commun tendant uniquement à une certaine cohésion vis-à-vis de l'étranger.

En 1848, ce qui était à l'époque matière fédérale par nature (douanes, postes, monnaies, poids et mesures, traités internationaux, haute surveillance des routes et ponts) fut confié à un Etat central, le reste demeurant de la compétence des cantons. Puis, au fur et à mesure de l'évolution de l'économie et des mœurs, on s'aperçut que d'autres objets devenaient de par la nécessité des temps, matières fédérales par nature. C'est pourquoi depuis la Constitution de 1848 à fin 1973, le peuple et les cantons furent appelés démocratiquement 165 fois à dire, sur la base, soit de projets de l'Assemblée fédérale, soit d'initiatives populaires, y compris la revision totale de 1874, si la Constitution fédérale devait être modifiée, presque toujours dans le sens d'un renforcement du pouvoir central parce que la nécessité s'en faisait sentir. Nonante-deux fois, y compris les contre-projets opposés souvent aux initiatives populaires, le peuple et les cantons dirent oui. C'est ainsi que furent unifiés le droit civil et le droit pénal ; créées les assurances sociales (accidents, maladie, AVS, AI) ; confiées à la Confédération les polices des eaux, des forêts, des denrées alimentaires, des arts et métiers, de la circulation automobile, de la navigation aérienne, des étrangers, du régime des alcools ; interdite l'absinthe ; protégée la famille ; restreinte la liberté du commerce et de l'industrie ; protégés la nature, les eaux et l'environnement ; aménagé le droit foncier ; accepté le suffrage féminin ; protégés les locataires et les animaux.

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 2 MARS

Les nostalgiques du passé

La décentralisation suisse n'a donc pas procédé d'un plan politique préétabli. Elle s'est faite d'une façon empirique, pragmatique, au fur et à mesure des nécessités, en consultant le peuple et les cantons, et chaque fois qu'il s'avérait que telle ou telle tâche de l'Etat devait être une matière fédérale par nature.

Inutile de dire que chaque fois, les «fédéralistes», je dirais les nostalgiques du passé, ont crié à l'anéantissement du droit des cantons et du peuple et prédit la catastrophe, laquelle il faut bien le constater ne s'est pas produite.

Or, aujourd'hui, tout le monde est d'accord, de M. Debétaz à M. Vincent : la Confédération, et elle seule, peut et doit intervenir dans la conjoncture, aux fins de favoriser une évolution économique équilibrée en vue de prévenir et de combattre le renchérissement, et par là sauvegarder les droits des plus faibles tout en maintenant l'économie libre. Intervenir dans la conjoncture est donc devenu une tâche permanente et continue de la Confédération, une situation ordinaire qui nécessite une législation ordinaire et non d'exception à coups d'arrêtés urgents dérogeant à la Constitution. Or, voilà que lorsqu'il est proposé de se conformer à nos traditions, à nos us et coutumes et de constitutionaliser une telle tâche, les mêmes nostalgiques du passé et les mêmes conservateurs, entonnent la même antienne, entament le même combat, qui n'est rien d'autre en définitive que le retour à avant 1848, au bon vieux temps. Il ne faut en effet pas se leurrer, l'initiative Debétaz ne résout pas le problème. Elle n'a d'ailleurs aucune chance d'être acceptée par le peuple et les cantons, pas plus que celle de M. Vincent.

En Valais, un comité pour la sauvegarde des droits du peuple et des cantons soutenant l'initiative Debétaz, s'est formé sous la présidence de M. Rodolphe Tissières.

On ne rappellera jamais assez que la sauvegarde du fédéralisme, et par conséquent du Valais, passe par la défense des intérêts généraux de la Confédération.

ALOYS COPT

Pour de la belle confection...
Au Trianon
PAUL SALAMIN SIERRE ✆ 5 08 33

Auberge de la Tour d'Anselme
Saxon
P. Lugon-Moulin 026/6 22 44

Martigny

Les 90 ans de Mme Marie Koller-Udrisard

Une auréole de cheveux blancs sur un visage qui garde toute sa fraîcheur: qui croirait que Mme Marie Koller-Udrisard a fêté, vendredi dernier, ses nonante ans ? L'oreille fine, elle suit parfaitement la conversation qui se déroule dans son appartement de l'avenue de la Gare où MM. Edouard Morand, président, et Marc Moret, secrétaire, sont venus apporter les vœux de la Municipalité.

Mme Koller parle avec un léger roulement des « rrr » qui rappelle son origine hérensarde. C'est en 1885 à Mase que naît, un jour de février, Marie Udrisard. Après avoir passé sa jeunesse dans son hameau, elle le quitte pour travailler à Paris dans une famille de religion orthodoxe.

— **Des gens charmants,** nous dit-elle. **Je suis restée plus de dix ans chez eux. J'étais un peu de la famille. A la guerre, mes patrons ont voulu partir pour l'Amérique. Mais, ils n'ont pas pu embarquer. Alors, ils sont venus en Suisse, à Lausanne. Je les ai suivis pour continuer à m'occuper de leurs deux enfants.**

A Ravoire

Mariée sur le tard à un Zurichois, M. Aloys Koller, la jubilaire a habité quelques années la Suisse allemande, Schlieren plus précisément. Hélas, la vie lui réserva une rude épreuve : un long veuvage après quatre ans de mariage seulement. Restée sans enfant, Mme Marie Koller-Udrisard ne s'est pas renfermée dans sa coquille. Après le décès de sa sœur, Mme Pierre Vouilloz de Ravoire, elle quitte la Suisse allemande pour s'établir au Feylet où elle s'occupe alors de son neveu orphelin, M. Modeste Vouilloz, aujourd'hui propriétaire de la « Pension du Feylet » et député-suppléant.

— **Lorsque Modeste s'est marié,** ajoute Mme Koller, **j'ai laissé le jeune ménage à Ravoire et je suis venue m'installer à Martigny.**

L'Amérique

Pour fêter les nonante ans de tante Marie, toute la famille s'est rassemblée. M. Modeste Vouilloz est arrivé le matin même d'un voyage aux Etats-Unis. Il a donc beaucoup de choses à raconter. Mme Koller l'écoute avec attention. Ainsi, son cher neveu a accompli la traversée de l'Atlantique qu'elle a risqué de faire en 14-18. Mais, si l'Amérique paraît fantastique, personne ne la préfère à ce coin de Ravoire où il fait bon vivre et où Mme Koller a vécu des jours heureux. Elle y a vu grandir son neveu Modeste et sa cousine, Mme Aloys Giroud. Aujourd'hui, elle peut saluer la troisième génération : les jumeaux Frédéric et Olivier Boson à Fully, fils de Marie-Chantal, l'aînée des Vouilloz.

Traditionnellement, on demande à une nonagénaire le secret de sa longue vie. Celui de Mme Koller est assez particulier : **Je n'ai jamais été en bonne santé. J'ai dû me surveiller tout le temps. C'est là mon secret...**

Et la meilleure recette pour continuer jusqu'au centenaire.

Mjl

Assise dans le traditionnel fauteuil des nonante ans offert par la Municipalité, Mme Marie Koller reçoit les vœux du président, M. Edouard Morand, accompagné du secrétaire, M. Marc Moret. Près d'elle : M. et Mme Modeste Vouilloz, Mme Agnès Giroud, Mlle Fabienne Vouilloz.

Sortie de Saint-Joseph

La traditionnelle sortie de St-Joseph est fixée à La Thuile (val d'Aoste) durant le week-end prolongé de Saint-Joseph, suivant deux programmes différents afin de donner le maximum de chance à chaque membre.

Week-end des 15 et 16 mars

Inscriptions : chez Claudine, au Colibri, tél. 2 17 31. Elles seront retenues par ordre d'arrivée vu le nombre de places limitées et à réserver définitivement à l'hôtel de la station.

Prix : 50 francs, comprenant le transport en car, les installations mécaniques, la pension et le logement.

Week-end des 15-16-17-18-19 mars

Prix : 180 francs, comprenant le transport, en car, les installations mécaniques pour les 5 jours, la pension complète et le logement.

CINÉMAS

Etoile - Martigny

Ce soir mardi : RELACHE - Théâtre
Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 16 ans
L'émouvant film de Michel Drach

LES VIOLONS DU BAL

avec Marie-José Nat et Jean-Louis Trintignant

Mercredi à 14 h. 30 - Enfants dès 7 ans

PINOCCHIO de Walt Disney

Corso - Martigny

Ce soir mardi à 20 h. 30 - 16 ans
Un film chinois réservé à un public aux nerfs d'acier !!!

LE ROI DU KUNG-FU ATTAQUE

Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 16 ans
Après « L'Arnaque », ne manquez pas Paul Newman dans le western de John Huston

JUGE ET HORS-LA-LOI

avec Jacqueline Bisset et Anthony Perkins

FED félicite...

... M. Eloi Roduit, de Fully, fidèle abonné au « Confédéré-FED » depuis 1919.

* * *

... M. Louis Michaud, 71 ans, de Saint-Maurice, qui prend une retraite bien méritée après avoir passé trente ans de sa vie au service de l'Oeuvre de Saint-Augustin.

Décès de Mme Hélène Cretton

A Martigny, est décédée, dimanche, Mme Hélène Cretton-Rouiller, des suites d'une longue maladie. Agée de 73 ans, la défunte était une brave mère de famille à qui la vie n'avait pas ménagé les embûches. Veuve très tôt, elle éleva une belle famille dont le fils aîné, Bernard, est actuellement chanoine à l'Hospice du Saint-Bernard. Mme Hélène Cretton était la sœur du dentiste Gilbert Rouiller.

Elle laisse à tous le souvenir d'une personne charitable, fervente, toujours prête à aider les autres.

A toute sa parenté, à toutes ses connaissances, le « Confédéré-FED » adresse ses sincères condoléances.

SALVAN: DÉCÈS DE M. Jean Heitz

A l'âge de 64 ans, la mort a ravi à l'affection des siens, M. Jean Heitz, de Salvan. C'était une figure connue et aimée dans toute la commune et bien au loin à la ronde. Après avoir exploité le domaine agricole de sa famille, le défunt s'est spécialisé dans la vente du bétail avant d'ouvrir une boucherie à Salvan, en 1936. Aujourd'hui, c'est son fils aîné, Jean-Robert, qui exploite ce commerce.

Membre du Syndicat des marchands de bétail du Valais et de l'Association valaisanne des patrons bouchers-charcutiers, M. Heitz réservait tous ses moments de liberté aux activités non professionnelles.

Citoyen à l'esprit intelligent et clairvoyant, il fut conseiller communal radical de Salvan de 1944 à 1948. C'est son beau-fils, M. Marc Décaillet, qui préside aujourd'hui le Parti radical de la commune.

Membre fondateur du groupe folklorique « Le Vieux Salvan », M. Heitz était aussi le fidèle porte-drapeau de la société de tir locale, La Cible, et cela durant quarante ans.

Toute sa vie, M. Jean Heitz s'est montré un homme actif, regardant vers l'avenir. Il a participé aux grandes améliorations de la commune de Salvan. Pondéré, il était écouté de tous. C'est un grand citoyen que Salvan enterre aujourd'hui.

A son épouse, à ses enfants, à tous ses proches, le « Confédéré-FED » présente sa sympathie.

†

LA TELECABINE LA CREUSAZ SA
Les Marécottes-Salvan

a le profond regret de faire part du décès de

M. Jean HEITZ

père de M. Jean-Robert Heitz, son administrateur

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

†

Madame Emma MICHAUD-SARRASIN, à Bovernier ;
Mademoiselle Rosine MICHAUD, à Bovernier ;
Madame et Monsieur Charly MICHAUD-MICHAUD, à Bovernier ;
Madame et Monsieur Edouard CAGGIANO-MICHAUD et leurs enfants, à Bovernier ;
Monsieur Christian MICHAUD, à Bovernier ;
La famille de feu Eugène MICHAUD ;
Madame veuve Louise MICHAUD, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
La famille de feu César BOURGEOIS ;
Madame veuve Marie DAGOSTINOZ-SARRASIN et famille ;
La famille de feu Théodule SARRASIN ;
La famille de feu Joseph VAUDAN, à Bagnes ;

ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la grande douleur de faire part du décès subit, à l'âge de 77 ans, de

Monsieur Auguste MICHAUD

CAFETIER
ancien secrétaire communal, ancien teneur de cadastre

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle, neveu, cousin, parrain et ami.

L'ensevelissement aura lieu à Bovernier le mercredi 19 février à 10 heures.

Selon le désir du défunt, le deuil ne sera pas porté.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

P. P. .L.

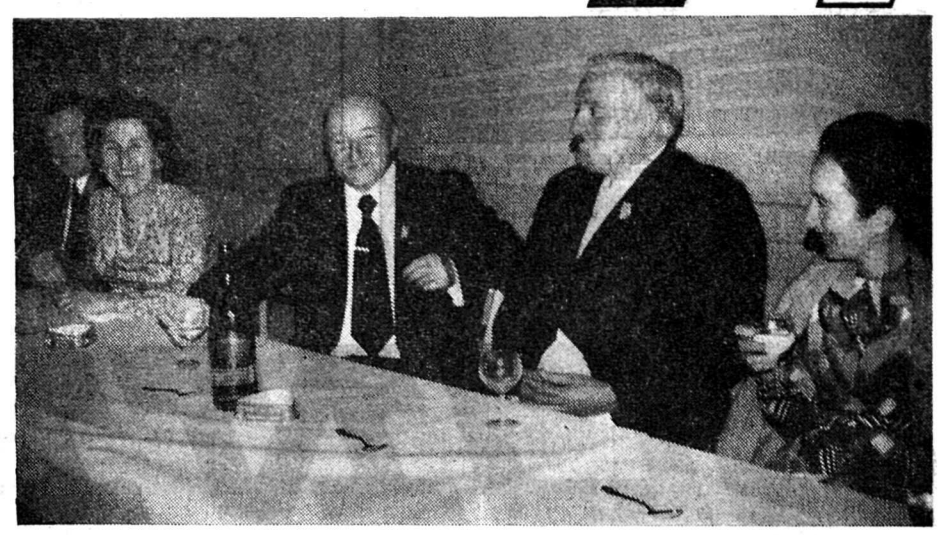

De la gaieté à la table officielle où l'on reconnaît, de gauche à droite, M. Clovis Roduit, Mme et M. Arthur Bender, conseiller d'Etat, M. et Mme Armand Bender, député.

AU PARTI RADICAL DE FULLY
Ah! la bonne choucroute

Devant le Cercle radical-démocratique de Fully, samedi soir, pas moyen de parquer sa voiture. La vaste place a été littéralement prise d'assaut par les automobilistes accompagnés de leur épouse, enfants et connaissances venus participer à la soirée choucroute du Parti radical.

Aucun discours ni de longs exposés à cette rencontre placée uniquement sous le signe de la bonne humeur et de la détente. Carnaval n'est pas si loin et les fameux « Tregailles » de La Liberté avaient encore des tas de notes de musique et des cageots de witzes dans leur char. Ils ont donc gratifié les convives d'un joyeux concert, tandis que José Bruchez et Christian Carron ont fait tourbillonner les couples.

Dans son message de bienvenue, M. Raymond Bruchez, président du Parti, a salué la présence à cette soirée de M. Arthur Bender, conseiller d'Etat, du président de la commune M. Clovis Roduit, des députés, conseillers et vice-juge radicaux. Les coups de fourchette de cette « bonne équipe de radicaux » comme on le dit volontiers au pied du Chavalard ont prouvé à M. Roy combien sa choucroute était appréciée !

Après la partie gastronomique, M. Théoduloz a proposé à tous un voyage dans le monde des souvenirs : films de la réception de M. Arthur Bender, conseiller d'Etat, des 75 ans de La Liberté, du Congrès de la Jeunesse radicale et bien sûr du Festival 74. Nous passerons sur les commentaires pimentés qui ont accompagné cette projection pour ne relever qu'une chose : il semble que les Fulliérains sont mieux nourris qu'il y a dix ans... Question de ligne ou question de crise !

Arrivés les mains vides, plusieurs participants sont rentrés chez eux chargés de victuailles. Rassurez-vous, ils n'ont pas dévalisé le garde-manger du Cercle, mais ont tout simplement gagné aux quelques passes d'un loto fort décontracté. Soulignons, entre parenthèses, la chance qui accompagnait, samedi soir, M. et Mme Arthur Bender qui ont, chacun à leur tour, crier « quine ». Un bon présage pour toute la grande famille radicale de Fully en ce début 1975.

FED

†

Madame Bertha HEITZ-COQUOZ, à Salvan ;
Monsieur et Madame Jean-Robert HEITZ-REVAZ et leurs filles Corinne, Marielle, Noëlle, Marie-France et Nadège, à Salvan ;
Madame et Monsieur Marc DECAILLET-HEITZ et leurs enfants Adrienne, Eric et Marlène, à Salvan ;
Madame et Monsieur René GRAND-HEITZ et leurs enfants Patrick et Jérôme, à Martigny ;
Madame et Monsieur Raymond JORDAN-HEITZ et leur enfant Bastien, à Evionnaz ;
Madame veuve Hermann HEITZ, ses enfants et petits-enfants, à Lavey, Nyon et Bex ;
Monsieur et Madame Maurice HEITZ, à Vétroz ;
Monsieur et Madame Ernest HEITZ et leurs enfants et petit-enfant, à Salvan et Sion ;
Mme veuve Louis COQUOZ, ses enfants et petits-enfants, à Salvan, Finhaut et Chemin ;
Monsieur et Madame Edouard MORET, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, à Salvan, Chardonne s/Vevey et Saxon ;
Mme veuve Aimé REVAZ, à Antagne ;
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Ernest HEITZ, à Chiètres ;
Madame veuve Adèle COQUOZ, à Salvan ;
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Louis FLEUTRY, à Martigny, Fully, Lausanne, Liddes et Les Marécottes ;

ainsi que les familles parentes, alliées et amies ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Jean HEITZ

leur très cher et regretté époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, neveu, cousin et parrain pieusement décédé à l'Hôpital de Martigny, le 16 février 1975, dans sa 64e année.

La messe de sépulture aura lieu en l'église de Salvan, le mardi 18 février à 14 h. 30.

Selon le désir du défunt, le deuil ne sera pas porté. Pas de fleurs ni couronnes, pensez aux bonnes œuvres.

P. P. L.

†

La Société de développement de Montana-Vermala

a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès, à l'âge de 90 ans, de

Monsieur Gédéon BARRAS

membre fondateur et père de son président, M. Marius Barras

L'ensevelissement aura lieu le mercredi 19 février 1975, à 10 h. 30, en l'église de Montana-Vermala.

On peut se marier avec Fr. 895.— en poche

EH OUI!

MEUBLER amoureusement un appartement 2 p. ne vous coûtera que 30 mensualités de Fr. **99.—**

AU CENTRE SUISSE romand DU MEUBLE À CRÉDIT

Gmm GALERIES DU MEUBLE-MONTHEY

	par mois
SALON-LIT 1 personne dès Fr. 795.— ; à crédit Fr. 915.—, acpte Fr. 199.—	**24.-**
STUDIO-COLOR chambre de jeune dès Fr. 1225.— ; à crédit Fr. 1425.—, acpte Fr. 307.—	**37.-**
CHAMBRE A COUCHER dès Fr. 1325.— ; à crédit Fr. 1525.—, acpte Fr. 332.—	**39.-**
PAROI MURALE noyer véritable dès Fr. 1465.— ; à crédit Fr. 1685.—, acpte Fr. 367.—	**43.-**
SALON-LIT 2 personnes, cuir artificiel dès Fr. 1685.— ; à crédit Fr. 1945.—, acpte Fr. 422.—	**50.-**
SALON TV fauteuil RELAX dès Fr. 2485.— ; à crédit Fr. 2865.—, acpte Fr. 622.—	**74.-**
PAROI ANTIQUE sculptée, 260 cm. dès Fr. 2485.— ; à crédit Fr. 2865.—, acpte Fr. 622.—	**74.-**
CHAMBRE A COUCHER face chêne rustique dès Fr. 2575.— ; à crédit Fr. 2975.—, acpte Fr. 644.—	**77.-**
ENSEMBLE A MANGER DESIGN chrome-glace dès Fr. 2845.— ; à crédit Fr. 3285.—, acpte Fr. 712.—	**85.-**
APPARTEMENT COMPLET 2 pièces dès Fr. 3265.— ; à crédit Fr 3765.—, acpte Fr. 817.—	**98.-**

VISITEZ NOS EXPOSITIONS 3000 m²

NOUVELLE DIRECTION : A. TINGUELY AMEUBLEMENTS

ANGLE AV. DE L'EUROPE - AV. DE LA GARE 65
(à 50 m. gare CFF). Tél. (025) 4 16 86.

VOUS POUVEZ AUSSI CHOISIR CHEZ VOUS
en nous adressant aujourd'hui encore ce coupon, vous obtiendrez documentation et propositions de crédit.

Nom, prénom : ow
Rue, No :
Ville :

Nous reprenons tous les mobiliers usagés dont vous désirez vous débarrasser au meilleur prix en paiement partiel sur tous vos nouveaux achats.

NOUS VOUS OFFRONS SANS CAUTION, POUR TOUS VOS ACHATS DE MEUBLES, UN

CREDIT de Fr. 500.- jusqu'à 20'000.-

sans intermédiaire, sans réserve de propriété sur demande - avec assurance crédit contre risque de décès, invalidité totale (annulation du solde à payer) - suspension de versement des mensualités en cas de maladie, accident, service militaire, naissance, etc., selon dispositions jointes au contrat.

Maisons mobiles **abbey**

Dethleffs

Grand choix de

Caravanes et mobilhomes

ainsi que de nombreuses occasions

CARAVANES SCHAUB

✆ (021) 60 20 30

1844 Villeneuve-Rennaz (VD)

RONEO

Armoire en acier

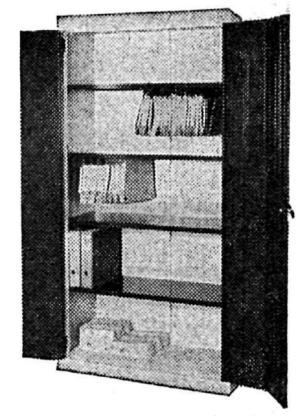

2 portes battantes, serrure
198 × 100 × 46 cm
Fr. 485.—

Schmid & Dirren SA

Organisation de bureau

1920 MARTIGNY - Tél. (026) 2 27 06

ANNONCES SUISSES S. A.

RECEPTION d'annonces pour tous les journaux en Suisse et à l'étranger

Agence à Martigny :
Rue du Grand-Verger 11 - 1920 Martigny
✆ (026) 2 21 19

A louer à Martigny

appartement 3 1/2 p.
Fr. 350.— + charges

appartement 4 1/2 p.
Fr. 400.— + charges

Les **deux** premiers mois sont gratuits en cas de contrat pour une durée minimum de **deux** ans.

Pour tous renseignements :
François Rielle
Régie immobilière SOLALP
3962 Montana - (027) 7 56 56 - 57

Confédéré - FED

Editeur : Coopérative « Le Confédéré ». **Rédacteur responsable :** Pascal Couchepin. **Rédaction - Administration :** av. de la Gare 21 - 1920 Martigny - Case postale 295 - CCP 19 - 58, ✆ Rédaction (026) 2 65 76 - ASSA, Martigny (026) 2 56 27. **Publicité :** Annonces Suisses S. A., place du Midi, 1950 Sion, ✆ (027) 2 30 43 et rue du Grand-Verger 11, 1920 Martigny, ✆ (026) 2 56 27. **Impression :** Imprimerie Montfort, Martigny.

LA MUNICIPALITE DE SION

met en soumission un poste de

sténodactylographe

au secrétariat municipal.

Conditions :

— diplôme d'une école officielle de commerce ou formation équivalente
— habile sténo-dactylo
— capable d'initiative et sachant rédiger
— quelques années de pratique désirées

Traitement :

— selon échelle des salaires de la Municipalité

Entrée en fonctions :

— immédiate ou date à convenir

Les offres de service manuscrites avec curriculum vitae et copie(s) de certificat(s) sont à adresser au :

SECRETARIAT MUNICIPAL
Grand-Pont
1950 SION

jusqu'au **22 février 1975.**

UN PRODUIT DE QUALITE

DIVA

Distillerie Valaisanne DIVA S. A.
3958 Uvrier-Sion
✆ **(027) 9 68 76**

Abonnez-vous au « Confédéré »

imprimerie du grammont

Tous les imprimés en noir et couleur au prix le plus bas
Utilisez notre service offset-rapid, sur papier ou carton
Exemple: 500 ex. A4 70 g. machine à écrire = 44 fr.
Livraison sans frais dans les 24 heures après réception
1896 VOUVRY ✆ 025 / 749 25

Boucherie - Charcuterie

1912 Leytron ✆ (027) 8 73 33
Ovronnaz ✆ (027) 8 77 67

Spécialités

broches, grillades, fondue bourguignonne
jambon fumé de campagne

A votre service
Jean-Albert Rossier

POMPES FUNÈBRES DE MARTIGNY ET ENVIRONS

Marc Chappot & Roger Gay-Crosier

Successeur : Roger Gay-Crosier

Rue d'Octodure 2
1920 MARTIGNY

✆ permanent
(026) 2 24 13
✆ privé
(026) 2 15 52

Maison fondée en 1931

13-18 février 1974 : Foire suisse de la machine agricole

La mécanisation en viticulture

Le manque de main-d'œuvre, la qualité du travail effectué, les prix de revient trop élevés : voilà des problèmes auxquels le vigneron se trouve confronté de nos jours. Il cherchera alors les différentes solutions capables d'apporter une amélioration conséquente à l'exploitation de son domaine. Parmi celles-ci, la mécanisation des travaux permettra très souvent de résoudre rapidement un problème donné. Mais pour que le choix se fasse judicieusement, il faudra établir l'évolution future de l'exploitation. On pourra ainsi déterminer la puissance et le rendement des machines nécessaires qui seront fonction de la surface à travailler, de la pente des terrains, de la structure des sols.

Evolution de la mécanisation

Voilà bientôt un quart de siècle que la mécanisation du vignoble est entrée dans sa phase active. Si d'une année à l'autre, il semble que l'évolution du matériel soit lente, il suffit de se reporter dix ans en arrière pour mesurer les chemins parcourus dans l'équipement mécanique de la viticulture. Des efforts considérables ont été réalisés pour que de nouvelles solutions satisfaisantes, voire inespérées, soient trouvées dans le remplacement des méthodes traditionnelles de culture.

Parler de mécanisation totale semblait une utopie, alors qu'aujourd'hui, pour des vignobles parfaitement situés, la chaîne est presque complète. Mais la mécanisation rationnelle des vignes en coteau s'avère toujours difficile, surtout en ce qui concerne les travaux du sol.

Nouveautés et tendances

Pour les **tracteurs interlignes,** peu d'évolution possible. Les chenillards et les tracteurs à roues, plus nombreux, couvrent tous les désirs des vignerons. Les **tracteurs enjambeurs** deviennent de plus en plus fonctionnels, car en plus de leur possibilité de traction, on voit se développer leur fonction de porte-outils.

Les **motoculteurs,** très variés, n'offrent rien de spectaculaire. Ils travaillent le sol trop finement, ce qui n'est pas désiré dans nos vignobles en pente.

Dans le **matériel de travail du sol,** le choix est riche entre les charrues extensibles hydrauliquement, les décavaillonneuses, les outils rotatifs, les bêcheuses, etc.

Pour les **travaux du cep,** le broyage des sarments se généralise, mais la dernière épine de la mécanisation reste la taille.

En ce qui concerne le **matériel de traitement,** les possibilités sont très nombreuses, en passant de la simple barre de traitement au canon oscillant.

Le **transport des vendanges** se modernise également, mais les **machines à vendanger** restent évidemment le pôle d'attraction. Elles commencent à devenir opérationnelles et on voit apparaître des machines plus petites, mieux adaptées à la structure de notre vignoble.

Il faut, une fois de plus, admirer l'ingéniosité des inventeurs et la persévérance des constructeurs.

F. Murisier, Orsières
ingénieur agronome SVVA

Hockey-Club Martigny

reçoit

Fribourg

PATINOIRE DE MARTIGNY
Mardi 18 février à 20 h. 30

Martigny devra refaire ses classes

Tout est maintenant consommé et les deux derniers matches constituent aux yeux de certains du remplissage. Telle n'est cependant pas notre conception et ne doit pas être celle de tous les joueurs qui ont obtenu leur promotion il y a deux saisons. Il s'agira de remettre le canevas sur le métier et de repartir d'un pied allègre. Cela signifie que le HC Martigny doit refaire ses classes et la première leçon a lieu ce soir contre Fribourg.

Il s'agira de bien l'apprendre et surtout de bien la réciter sur la glace afin de prouver que cette relégation est un vilain coup du sort à tous ceux qui ont soutenu les efforts des hockeyeurs martignerains durant toute la saison. Même si tout est perdu chacun doit avoir à cœur de lutter jusqu'au bout et devra démontrer que les qualités ne sont pas inférieures à celles de l'adversaire.

Fribourg prépare l'avenir

Fribourg s'est définitivement tiré d'affaire et sa victoire contre Lugano fut incontestablement la surprise de ce tour de relégation. Elle fut logique mais elle appelle une constatation. Depuis le départ de plusieurs vedettes, dont naturellement les frères Schmid, Fribourg après avoir brigué l'ascension s'est mis à reconstruire une équipe avec des jeunes de l'endroit, des élèves de l'incomparable entraîneur Reto Delnon.

Ils ont certainement appris leur métier en se battant contre la relégation et se sont aguerris au contact de grandes équipes. Ils arrivent maintenant en fin de championnat avec des ambitions. C'est dire que l'on a préparé intelligemment l'avenir dans la cité des Zaeringen et je ne crois pas me tromper en disant que dans deux ans on reparlera de ce HC Fribourg.

Pourquoi pas Martigny ?

Dans la cité d'Octodure, on n'a pas agi autrement qu'à Fribourg, lorsqu'il y a deux ans l'équipe se trouvait en finale suisse contre Arosa. Mais voilà, il y a certainement une mentalité différente en ce sens que chez nous, on s'est contenté de l'ascension au lieu de chercher à progresser encore. Certes, la malchance n'a pas épargné Henri Pillet et ses hommes mais il manquait ce petit brin de discipline librement consentie pour arriver à un résultat concret. Le début du tour de relégation a été même brillant et tout d'un coup on se laisse griser par deux succès éphémères.

Aussi, en conclusion, pourquoi ne ferait-on pas, à Martigny comme à Fribourg, un effort soutenu pour refaire l'avenir, d'autant plus que l'on possède une équipe juniors de valeur, qualifiée pour les finales suisses ?

Il s'agira maintenant, contre Fribourg, ce soir, de prouver que l'on veut repartir d'un bon pied. Qui sait, une chance de se maintenir en LNB peut s'offrir si, comme l'année passée pour Neuchâtel, un club ayant obtenu sa promotion, se désiste pour des raisons financières.

Mais ce n'est là qu'un rêve auquel il ne faut pas s'attacher. Un regard clair et franc sur l'avenir vaut mieux que cela. Un succès contre Fribourg serait une satisfaction merveilleuse qui ferait quelque peu oublier cette saison manquée.

Georges Borgeaud

Langenthal-Martigny 9 - 3

Buts martignerains : Raphy Rouiller 20e ; Schroeter 48 ; Udriot 55e.

Ce sont des joueurs martignerains extrêmement nerveux qui affrontaient, samedi soir, l'équipe de Langenthal. Les Bernois, en revanche, étaient très sûrs d'eux. Dès le début de la rencontre, ils montrèrent des qualités d'attaquants et une certaine agressivité. Martigny encaisse successivement deux buts. Heureusement, à la 20e minute, Raphy Rouiller marque le premier but pour Octodure.

Un véritable passage à vide que ce deuxième tiers temps qui porte le score à 6-1 pour Langenthal. On peut reprocher aux hommes de Riri Pillet d'avoir fait un jeu trop individuel. La tension du match de la dernière chance n'était pas pour arranger les choses.

Au troisième tiers, les Bernois infligent trois nouveaux buts à Martigny, mais devra tout de même encaisser deux fois par Schroeter et Udriot.

Le match de la dernière chance aura donc été celui de la défaite. Le HC Martigny est relégué en 1re ligue. Il reste cependant deux matches à jouer sur la patinoire de Martigny. Que le public n'abandonne pas ses hockeyeurs. Ces deux dernières rencontres, le HC Martigny est fermement décidé à les remporter. Le président Conforti n'abandonne pas la barre. Faites comme lui.

OK LES JUNIORS !

Bonne nouvelle : les juniors du HC Martigny disputeront un match d'appui contre Konolfingen, sur une patinoire neutre, probablement à Fribourg, jeudi soir. En cas de victoire, ils participeront à la finale du championnat suisse à Saint-Moritz.

Nouveau club sportif : LE VOLLEY-BALL CLUB Martigny

Depuis quelques mois, des jeunes gens et jeunes filles de Martigny se retrouvaient chaque mercredi soir pour pratiquer un sport qui allie la souplesse, la technique et l'élégance : le volley-ball.

En novembre 1974, la décision est prise de former un club sportif et c'est le 3 février dernier que l'assemblée constitutive a eu lieu. Lors de cette première réunion, douze membres fondateurs élisent un comité présidé par M. Robert Barman et composé de Mme Claudine-Anne Berguerand, caissière, et M. Roland Dubulluit, membre technique. Dans le courant de l'automne, le nouveau club sera affilié à la Fédération suisse de volley-ball et commencera à disputer le championnat de 3e ligue.

Pour l'instant, les membres du Volley-Ball Club Martigny continuent leurs entraînements à l'ancienne salle de gymnastique des écoles, en poursuivant comme but essentiel le développement de la pratique de ce sport dans une ambiance de franche camaraderie.

Bravo la GF 10

Lors des éliminatoires des Championnats d'armée à Andermatt, le 16 février, la patrouille de la compagnie GF 10, composée de Richard Marcel, Durgnant Gaston, Caille Louis et Gay Alain, a obtenu le premier rang en catégorie lourde devant les patrouilles de la compagnie GS 17 et GS 11.

CRANS

Multihôtels ouvre une résidence hôtelière

Le 20 décembre 1974, la Résidence hôtelière Caddie's Club, située sur la route des Mélèzes à Crans, a accueilli ses premiers hôtes. Construit en bordure du golf, cet élégant immeuble à l'aspect d'un grand chalet. Il compte 112 lits, répartis en 25 appartements de 2 à 6 lits, luxueusement meublés et équipés.

Multihôtels est la clé de vacances modernes et dynamiques car la qualité de membre donne le droit d'utiliser, de sous-louer, d'échanger, de céder, de revendre... la garantie-vacances acquise en devenant membre de l'organisation.

Après Marigny-Club à Montana et Chrysalis Bay sur la Costa Smeralda, le Caddie's Club à Crans s/Sierre est donc la troisième résidence hôtelière ouverte en deux ans par Multihôtels, qui mettra prochainement à disposition de ses membres d'autres résidences en Europe et outre-mer.

Georges Mariétan

Continentale
Compagnie Générale d'Assurances SA
Agence générale pour le Valais
Raphaël Leryen, rue Grand-Verger 14,
1920 Martigny - ✆ (026) 2 29 67 - 2 29 68
Assurance véhicules à moteur - Accidents - Responsabilité civile - Incendie - Dégâts des eaux - Bris de glaces - Vol - Transport.

Georges Fellay

ENSEIGNE DAMICO
UNE ENSEIGNE RETIENT L'ATTENTION
Enseignes en tous genres
Rue des Hôtels 21
1920 Martigny - (026) 2 29 26
Privé ✆ (026) 2 38 16

Jean-Luc Vouilloz

VERNAYAZ
✆ (026) 8 13 05
✆ (026) 2 31 29
GARAGES
Vouilloz-Tacchini SA

Henri Pillet

TOUT
A VOTRE SERVICE
Avenue de la Gare
MARTIGNY
centre coop

Pierre-Gérard Collaud

GARAGE CITY
Route du Simplon 32
MARTIGNY
Agence officielle FIAT
Bruchez & Matter SA
✆ (026) 2 10 28

Jean-Marc Daven

Williamine
Prestige du Valais
MORAND MARTIGNY

Raphy Rouiller

Meubles - Tapis
MARTIGNY
✆ (026) 2 37 13
Marcel Lachat

Fernand Salvatore

Coiffure
CLAUDE
Dames et Messieurs
CLAUDE FAVRE
Avenue de la Gare 50 - ✆ (026) 2 37 23
MARTIGNY

Roger Baumann
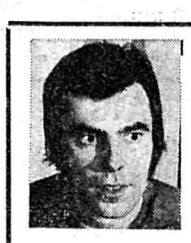
Pour tous vos achats de penumatiques, consultez-nous... Le capitaine du H.C.M. vous conseillera
PNEUS ET CAOUTCHOUCS INDUSTRIELS MARTIGNY S. A.
✆ (026) 2 27 85

Bernard Biollaz

Les grandes marques réputées :
OMEGA - TISSOT
ZODIAC, etc.
Av. de la Gare 5
✆ (026) 2 20 35
Moret
Horlogerie - Bijouterie
MARTIGNY

Gérald Vallotton
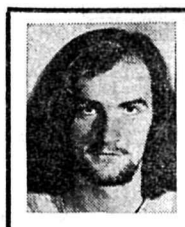
PISCINE
ET
PATINOIRE
E. BOVIER - ✆ (026) 2 11 36
MARTIGNY

Patrice Bovier

ORSAT MARTIGNY SUISSE

Sarazin Pierre

Saucissons - Lard sec
Jambons secs
MARTIGNY-BOURG
✆ (026) 2 20 91
Boucherie - Charcuterie
William Debétaz

Willy Berra

Meubles et machines de bureau
S D
Schmid & Dirren SA
Place de la Poste
MARTIGNY

Gilbert Udriot

BUTAGAZ
Ferblanterie
Couverture
Installations sanitaires
André Stragiotti
✆ (026) 2 20 27 — Martigny

Jean-Louis Locher

ALAIN CONFORTI
Génie civil
et revêtement de route
MARTIGNY
SA ERVAL

André Grenon

La plus grande maison spécialisée en Valais
Tapis d'Orient
Tapis mécaniques
Revêtements de sols
MARTIGNY
29, route du Léman
R. Sullam
✆ (026) 2 23 52

Christian Schroeter

CHADAR
B. Darioly - Charrat
✆ (026) 5 32 93
TONDEUSES A GAZON
modèle benzine 2 temps et 4 temps, électrique pour les talus, tondeuses à coussin d'air moteur benzine et électrique, démonstration à domicile.

Alain Michellod

PRESSING
KUMMER
Nettoyage à sec
BERNASCONI & MICHELLOD
Rue Marc-Morand
1920 Martigny - (026) 2 29 74

Philippe Monnet

Articles et habillement de sport
chez
FREDDY-SPORTS SA
Professeur de ski
Pl. de Plaisance
MARTIGNY
✆ (026) 2 59 28

FOOTBALL SPORTS

Le Martigny-Sports sur le chemin du succès...

Décembre 1974, Martigny termine son premier tour à Carouge où elle vient de concéder le match nul (1-1) à l'équipe locale. L'optimisme est de rigueur, les Octoduriens finissent à la 8e position avec 13 points en 12 rencontres. Dirigeants et joueurs semblent satisfaits et ils passeront un hiver tranquille...

Reprise de l'entraînement

La première prise de contact eut lieu, déjà, le 17 janvier 1975. Le lendemain matin, tous les joueurs partaient en week-end sur les hauteurs de Zinal. Ce séjour fut certainement bénéfique pour le moral de l'équipe. L'ambiance était créée !

Les choses sérieuses commencèrent le lundi 20 janvier. Bernard Gheri reprenait l'équipe en main avec un tas d'idées derrière la tête.

Dès lors, il n'était plus question de « rigoler ». Il fallait se préparer physiquement pour la rentrée et tout devait être prêt pour le jour « J », le dimanche 2 mars contre Aarau. L'entraînement se fit à raison de trois fois par semaine.

Pas de bonne préparation sans pratique

Dans le programme de préparation de l'entraîneur Bernard Gheri figurent un certain nombre de matches amicaux. La particularité de ces rencontres consiste à ce que les adversaires de Martigny ne soient pas trop « durs » et même qu'ils soient plus faibles.

Le premier de ces matches eut lieu à Morges où les hommes du président Jordan ont pris facilement le dessus sur les locaux (Forward Morges). Score final 9 à 2 ! Et même contre une formation de 2e ligue, il fallait le faire.

Du reste, les Martignerains confirmèrent leur résultat le samedi suivant en écrasant Aigle 9 à 1 !

Ces deux rencontres permirent à Martigny d'acquérir une certaine confiance en elle. La première rencontre « sérieuse » eut lieu le samedi 8 février, à Grandson, contre un autre pensionnaire de LNB : La Chaux-de-Fonds. Nouvelle victoire de Martigny : 4 buts reçus mais 6 buts marqués ! Leurs auteurs se nomment Fournier (2), Gertschen (2), Charvoz et Marin.

Le week-end dernier, les Octoduriens se sont rendus à Genève pour y effectuer deux rencontres.

La première, samedi, où ils prenaient le meilleur sur Collex-Bossy par 3-0. Buts de Ripamonti, Charvoz et du jeune et talentueux Yvan Moret.

Le deuxième dimanche, contre Interstar, les hommes de Bernard Gheri partagèrent l'enjeu avec les Genevois, 1-1. Le seul but valaisan fut obtenu par Sarrasin.

Un adversaire sérieux : la malchance !

Malgré les bons résultats obtenus en préparation, les dirigeants martignerains restent inquiets à la veille du second tour. En effet, la malchance semble s'attaquer à l'équipe.

Alfio Poli, certainement l'un des éléments les meilleurs du premier tour (en tout cas le meilleur buteur), s'est blessé lors du deuxième match amical, à Aigle. Il devra subir une opération du ménisque et sera indisponible pour plusieurs semaines.

Quelle déveine pour ce sympathique joueur à qui nous souhaitons un bon et prompt rétablissement.

A cet accident, il faut ajouter une blessure à l'épaule pour Bruno Gertschen. Espérons que ce ne soit pas trop grave et qu'il puisse reprendre la compétition au plus tôt.

Enfin, il y a les militaires. Il s'agit de la nouvelle recrue du MS, Pierre-Alain Vannay et du jeune espoir Yvan Moret, qui est arrivé à la première équipe après avoir effectué toutes ses classes dans les juniors du club. Ces deux joueurs ne peuvent presque pas s'entraîner et cela se ressentira certainement sur le terrain le dimanche. Comble de « poisse », on apprend que Vannay se trouve actuellement à l'hôpital où il vient de subir une opération de l'appendicite...

A part cela, tout va très bien...

Le Martigny-Sports va donc continuer sa préparation. Au programme, un match samedi prochain contre Central Fribourg, puis un camp d'entraînement au Tessin du 26 février au 1er mars.

A la suite de cela, le championnat ! Deux matches à Martigny : le 2 mars contre Aarau et le 9 contre Carouge. Deux affiches qui ne manqueront pas d'attirer les amateurs de beau football !

Philippe Moser

Match amical :
Martigny Juniors A I - Saxon 4—0

4e Marche populaire de ski Zinal-Grimentz

Le val d'Anniviers, merveilleusement enneigé, propose aux fondeurs et amateurs de randonnées à ski sa quatrième marche populaire Zinal-Grimentz, dimanche 23 février 1975.

Cette manifestation se déroulera selon le programme suivant :

— dès 8 heures à Zinal, payement de la finance d'inscription de 20 francs pour adultes et de 13 francs pour les enfants jusqu'à 16 ans, puis remise des dossards ;
— dès 9 heures départ des participants à la course pour l'attribution des challenges **homme** et **dame.**
— à 9 h. 15, départ des participants à la marche populaire à ski ;
— dès 15 heures à Grimentz, proclamation des résultats, puis attribution des challenges et vin d'honneur.

Médaille : « Le village de Zinal »

A la proclamation des résultats, la Société de développement d'Ayer offrira une coupe **au marcheur le plus âgé** ayant terminé le parcours, et, bien entendu, chaque participant se verra attribuer la médaille « Village de Zinal » remise à Grimentz à titre de souvenir, pour autant que le concurrent franchisse la ligne d'arrivée jusqu'à 13 h. Ceci laisse aux plus pantouflards tout le loisir de reprendre leur souffle et de contempler à leur aise, toutes les facettes du paysage anniviard, avant de rejoindre Grimentz avec un cœur gros comme ça !

Location de skis : comme l'an passé, un service de location de skis de fond, de chaussures et de bâtons, sera installé au départ. Précisons également qu'un service de car assurera la liaison Grimentz - Saint-Jean - Vissoie - Ayer-Zinal. Le matin avec départ de Grimentz à 7 heures, puis à 12 h. 30 et enfin, après le vin d'honneur à 16 h. D'autre part, la Maison TOKO assure l'excellent fartage des skis.

Tous les renseignements utiles sur cette manifestation peuvent être obtenus aux offices du tourisme de Grimentz (6 84 93) et de Zinal (6 83 70).

Les grenouilles et tous les baromètres du val d'Anniviers pronostiquent la neige, le soleil et la bonne humeur. Réservez donc cette date et soyez tous au rendez-vous du 23 février.

Jeunesse et Sport

Un cours de formation de moniteurs et monitrices, branche sportive « Excursions et plein air » aura lieu du 19 au 24 mai 1975. Délai d'inscription : 19 mars 1975.

Sont admis à ce cours les chefs et cheftaines d'un groupe « éclaireurs » âgés d'au moins 17 ans, ayant participé à deux cours de branche sportive « Excursions et plein air » et s'engagent à organiser, par la suite, des cours avec les jeunes.

Les formules d'inscriptions et des renseignements complémentaires sont à demander au Service cantonal Jeunesse et Sport, rue des Remparts 8, 1950 Sion, tél. (027) 23 11 05.

HC Sierre bat Berne par « tombé » au 2e tiers-temps

On l'attendait un jour ou l'autre cet exploit des hockeyeurs sierrois qui, depuis leur match contre Kloten, affichaient une nette progression.

— J'ai repris l'équipe alors que personne n'était prêt, nous confiait l'entraîneur Rolf Meyer. **Je n'ai vraiment pas assez de temps pour effectuer le travail que je devrais faire. Les matches de championnat en semaine me privent d'heures d'entraînement et il faut mettre les bouchées doubles puisque nous devons même disputer trois matches en sept jours parfois. Mais je ne perds pas espoir et je sens que ce que j'exige de mes joueurs vient petit à petit. C'est dire que je m'attendais à un exploit et je suis d'autant plus heureux que ce fut contre Berne. Ils ont tous joué intelligemment et surtout ont respecté une discipline stricte dans les soixante minutes de la rencontre. Je pense que ce succès doit nous permettre d'assurer notre place en LNA, verdict qui sera prononcé mardi soir contre Genève-Servette, mais ce succès, qui n'est pas volé, doit nous inciter à poursuivre sur notre lancée.**

A 20 minutes de la fin

Le troisième tiers-temps constituait une course poursuite pour Berne, mais elle fut inutile. A 6-2, Sierre avait « tombé » son adversaire et les dernières minutes de la rencontre furent un très dur remplissage, mais on sentait que Berne ne pouvait pas refaire le terrain perdu devant une équipe décidée à préserver son avantage. Tant en défense qu'en attaque, Sierre a dominé de la tête, des jambes, de la technique et surtout de la tactique, un adversaire surpris de la résistance valaisanne et commettant des bévues indignes d'un champion et candidat à un second titre.

Le directeur administratif de l'équipe nationale, M. Anken, qui assistait à la rencontre samedi soir, et dont les connaissances en hockey sur glace sont tout de même limitées, devait cependant se poser des questions. Si la sélection de Bruno Wittwer se justifie, Leuenberger, Zahnd, Hofmann n'ont pas rempli leur contrat. Pourquoi ne s'approcherait-on pas de Nando Mathieu pour lui demander de réintégrer l'équipe nationale ? Il y tiendrait incontestablement sa place.

Pas un sauvetage

Sierre, qui était mal placé n'a pas opéré un sauvetage, mais justifié pleinement sa place en LNA. Et le mérite est d'autant plus grand que le HC Sierre est la seule équipe de Ligue nationale qui n'a pas recours à un joueur étranger, disposant de surcroît d'un entraîneur suisse dont personne ne peut nier les qualités remarquables. La reconnaissance que lui témoigne tous ses joueurs en fin de rencontre en est la preuve tangible.

Georges Borgeaud

Nouveauté chez Laffont : les grands thèmes

GT, c'est l'abréviation de Grand Tourisme quand on parle de voitures. Pour la Bibliothèque Laffont, GT signifie Grands Thèmes. Il s'agit là d'une nouvelle collection d'ouvrages documentaires qui sort de presse simultanément en Suisse romande et en France, cette semaine.

L'originalité de cette série d'ouvrages réside avant tout dans la notion de « grands thèmes » et dans la façon dont ils sont traités ici.

La Bibliothèque Laffont des Grands Thèmes s'est fixé pour but de présenter une synthèse complète, claire et accessible sur cent problèmes choisis parmi ceux qui agitent notre époque.

Les « grands thèmes » se rattachent à de multiples ordres de phénomènes. Par exemple, aux grands mouvements d'opinions, aux découvertes capitales qui ébranlent nos idées reçues : crise de la famille, mouvements contestataires, libération de la femme, ordinateurs, extension des mass-media, code génétique, etc. D'autres sont liés aux dangers qui paraissent atteindre aujourd'hui une dimension planétaire : pollution, épuisement des ressources naturelles, surpopulation, chaos monétaire, entre autres. D'autres enfin se rattachent à des découvertes porteuses d'espoir : l'homme connaît de mieux en mieux ses origines et celle du monde, le fonctionnement de son cerveau, les lois de son comportement individuel et social, celles de la nature. Saura-t-il, de ces connaissances, tirer les moyens de surmonter les difficultés présentes ?

Laffont introduit également une intéressante nouveauté sur le plan de la conception des ouvrages : avant l'étude systématique consacrée à chaque thème apparaît une interview réalisée en compagnie d'une personnalité de tout premier ordre dans le domaine considéré. Ainsi, le sujet est d'abord évoqué de manière plus libre et plus directe, au gré des questions et des réponses, ce qui permet de montrer l'enjeu du débat et de faire pénétrer le lecteur dans le vif du sujet. Parmi les sommités interviewées : Galbraith en matière d'économie, Marcuse sur la contestation, Stockhausen à propos de musique contemporaine, etc.

La présentation des ouvrages mérite également une mention. Il s'agit de volumes cartonnés de 144 pages, très richement illustrés en couleurs.

Les deux premiers titres : La pollution et L'histoire universelle depuis 1933, en vente au prix de 10 francs, dans les kiosques et les librairies.

SKI-CLUB DENTS-DU-MIDI

Confrontation OJ Dimanche 23 février

Participation et inscription : Les coureurs sélectionnés par les chefs OJ de l'Association romande des clubs de ski, le Giron jurassien et l'Association valaisanne des clubs de ski. Confirmation des inscriptions sur formule FSS No 4 à M. Claude Exhenry, 1874 Champéry, jusqu'au jeudi 20 février à 18 heures. (Date de réception)

Renseignements techniques

Slalom géant : piste : Planachaux - Les Crosets. Longueur 1300 m. Dénivellation 280 m. Portes environ 50. Modifications réservées en cas de difficultés atmosphériques.

Chef de piste : Copt Jean-François.
Traceurs : Eggen Ernest et Copt J.-F.
Juge-arbitre : Zermatten Georges, Sion
Chronométrage : Longines par M. L. Tomasi à Saint-Maurice.

PROGRAMME GENERAL

Dimanche 23

08.15 Remise des dossards au Restaurant de la Télécabine aux Crosets.
10.01 Départ 1re manche slalom géant (départ toutes les 20 secondes)
11.00 Réunion du jury au bas de la piste
11.30 Reconnaissance 2e manche
12.31 Départ 2e manche
13.30 Réunion du jury au bas de la piste
16.00 Proclamation des résultats sur le parvis de l'église de Champéry.

Portes du Soleil : IIIe Rallye à skis

Organisé conjointement par les offices du tourisme de val d'Illiez-Les Crosets, de Champéry et de Morgins, le IIIe Rallye à skis des Portes du Soleil se déroulera le samedi 15 mars 1975.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un rallye à skis ouvert à tous et à toutes, par équipes de trois, et qui comprendra deux catégories de participants :

— une catégorie groupant les équipes effectuant le parcours entièrement chronométré ;
— une autre catégorie dite « touristique » toujours par équipes de trois effectuant le même parcours, mais non chronométré et égaillé de jeux divers.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 8 mars auprès des trois offices du tourisme, soit :

Office du tourisme de Val-d'Illiez-Les Crosets, tél. (025) 8 31 35.

Office du tourisme de Champéry, tél. (025) 8 41 41.

Office du tourisme de Morgins, tél. (025) 8 33 64.

L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DE LA SEMAINE

Arthur Hotz : la fin d'un court règne !

A l'heure où le ski suisse constate que sa santé est florissante lors des championnats nationaux, on a appris la démission du chef des alpins Arthur Hotz. A vrai dire, ce non-renouvellement de contrat était attendu. Paradoxalement, en cette année d'abondance, la rupture était devenue inéluctable. Il y avait un divorce patent entre ses méthodes révolutionnaires, ou prétendues telles, et les coureurs peu habitués à une discipline militaire.

L'argent : mal du ski amateur !

Certains ont critiqué les skieurs, les accusant de vouloir faire la loi, de repousser les règles élémentaires du dialogue. Il est évident qu'il faudrait faire attention à cet enbahissement, chez des hommes qui sont grassement payés. On pourrait crier « casse-cou », menace de révolution. Le cas a été connu en France avec les conséquences que l'on sait. Georges Joubert avait alors été confirmé dans ses fonctions, les coureurs déboutés. Une année plus tard, machine arrière. C'est dire à quel point les responsables de la Fédération se sont trouvés en face d'un cas de conscience. Arthur Hotz peu engagé dans le système du ski, avait un préjugé défavorable. Il tenait à imposer sa manière de voir, son intransigeance en matière de discipline.

L'erreur d'Arthur Hotz

Les exemples ne manquent pas, qui ont irrité les skieurs, les ont rendu nerveux. Mais, rétorquerez-vous, les résultats sont là. Encore faut-il démontrer la relation de cause à effet entre l'arrivée d'Arthur Hotz et cette succession, sans précédent de performances de haut niveau. Toujours est-il que la Fédération n'a pas hésité : elle a tranché dans le vif, quitte à se dévouer. En effet, lors de l'engagement, les responsables étaient certains, en toute bonne foi, d'avoir déniché « l'oiseau rare ». Ils voulaient un homme pour planifier, pour organiser. Or, on s'est trouvé en face d'un « chef » sur le terrain. Il était dès lors, clair que les entraîneurs réagiraient, qu'ils accepteraient mal cette intrusion dans le domaine technique. Comme à l'époque le colonel Baumgartner, Arthur Hotz a commis l'erreur de vouloir étendre ses compétences, de s'immiscer dans des domaines, où le mutisme aurait été bien vu.

Succession ouverte

Et la question de se poser : quel va être le successeur, après ce passage-éclair ? On peut logiquement penser que l'on ne doit pas se presser au portillon. Quand Arthur Hotz a été désigné en mai dernier, il était en compagnie de sept autres « papaples ». Va-t-on reprendre ce dossier ou au contraire faire un appel d'offres, en tenant compte de nouveaux critères ? Car le problème est là : qu'attend-on exactement de ce responsable du secteur alpin ? Coordonner ou donner des ordres, sans qu'ils soient suivis ? De cette interrogation, de la souplesse de la politique de la Fédération dépend le choix. Le ski suisse se porte peut-être trop bien. Chacun veut sa part de gâteau. Mais place essentiellement aux techniciens et aux psychologues, avant les militaires.

Thierry Vincent

Sion

Votations fédérales et cantonales des 1er et 2 mars

Il est rappelé aux électrices et aux électeurs de la commune de Sion les dispositions légales relatives au vote par correspondance. Ce dernier, selon article 24 de la loi du 15 mai 1972, est réservé :

a) aux malades et aux infirmes ;
b) aux citoyens qui séjournent hors de leur domicile pour l'exercice d'une activité professionnelle ;
c) aux citoyens empêchés de se rendre aux urnes dans un cas de force majeure.

L'électeur qui entend exercer le droit de vote par correspondance doit adresser sa demande écrite avec indication précise des motifs au secrétariat municipal pour le 20 février 1975 au plus tard. La requête doit être accompagnée de la carte civique, remise à la poste **à peine de nullité** au plus tard le dernier jour du délai à 24 heures.

L'électeur malade doit faire viser sa requête par un médecin ou, s'il est hospitalisé, par la direction de l'établissement hospitalier.

- Les cartes civiques seront utilisables indifféremment dans tous les bureaux de vote de la commune.
- Il est rappelé aux électeurs et électrices qui n'ont pas reçu leur carte civique de la réclamer au service du contrôle de l'habitant, rue des Remparts 6, jusqu'au jeudi 27 février à 12 heures. Prière de se munir d'une pièce d'identité. Aucune carte ne sera délivrée après ce délai sauf erreur ou omission évidente.
- Les cases 13 et 14 de la carte civique seront poinçonnées.
- Le bureau de validation fonctionnera au Casino pendant les heures d'ouverture du scrutin.
- Nous nous permettons de rappeler aux électrices et électeurs qui éprouvent des difficultés de déplacement, que le **bureau de vote de St-Guérin** est aménagé de plain-pied.

L'Administration

Survol électoral: Murmures et chuchotements

Au début février, M. Charles Boissard, député, a fait dans le « Journal du Haut-Lac » un intéressant survol électoral valaisan. A la demande de plusieurs personnes, nous publions ci-dessous de larges extraits de cet excellent article en remerciant l'auteur de son autorisation.

Quand, après une petite année de détente, le temps des élections pointe à l'horizon valaisan, le canton entier se met tout d'abord à bruire doucement, avant qu'éclatent les coups de gueule et les envolées oratoires.

Dans ce pays porté aux amusements gratuits, on a su répartir les jeux sur trois ans consécutifs.

Cette fois, 1975 est le premier maillon de la ronde infernale. Nouveauté qui n'arrange personne, surtout pas les stratèges : une disposition fédérale portant à plus d'un mois et demi le délai séparant le dépôt des listes des élections proprement dites. Campagne étalée, mais quels soucis pour les responsables politiques contraints de sacrifier leurs vacances d'été à la recherche des candidats et à la fixation des assemblées. En effet, le délai de dépôt des listes sera le 8 septembre, juste à la reprise des classes.

On vous l'accorde, la « recherche des candidats » est une formule creuse. Car ils se pressent au portillon. Bien sûr, le peuple aura son mot à dire, mais le verdict final n'aura pas empêché les combinaisons, les calculs et les ambitions. Les petits comités sont à l'œuvre et déjà maintenant, la vallée du Rhône renvoie en écho mille petits bruits plus ou moins fondés. Certains journaux n'ont d'ailleurs pas attendu pour ouvrir les feux des supputations et des espoirs. Il vaut la peine de s'arrêter à ces rumeurs. Les premières ont eu pour objet la représentation haut-valaisanne au Conseil des Etats. Elles ont vite englobé le siège du Bas. Qu'en est-il ?

Depuis huit ans, M. Bodenmann, avocat et notaire à Brigue, représente avec distinction le Parti conservateur haut-valaisan au Conseil des Etats. Or, en vertu d'un accord déjà ancien et, paraît-il, imprécis, les frères ennemis — conservateurs et chrétiens-sociaux — se partagent alternativement l'honneur d'envoyer l'un des leurs à Berne pendant deux législatures. Cette entente se révéla nécessaire pour empêcher que le Bas, majoritaires ou minoritaires, n'occupe les deux sièges cantonaux au Conseil des Etats.

Il est évident que deux législatures, c'est-à-dire huit ans en tout, sont un bien court délai pour qu'un homme politique donne ses pleins talents dans l'exercice du mandat. L'apprentissage exige au grand minimum une législature entière. De plus, M. Bodenmann se sent particulièrement en forme. D'où le petit jeu ténébreux entre les deux formations, dont la presse se fait écho.

Les chrétiens-sociaux ne paraissent pas vouloir lâcher du lest. On raconte en effet que M. Wyer, leur grand patron, conseiller national et président du Parti démocrate-chrétien suisse de surcroît, verrait volontiers M. Wolfgang Lorétan passer aux Etats pour lui laisser le champ libre, en 1977, au Conseil d'Etat. Naturellement, ce ne sont que des rumeurs. Mais si la combinaison jouait, elle aurait ses répercussions sur le Bas-Valais comme nous le démontrerons tout à l'heure.

En effet, le siège du Bas-Valais est occupé par M. Marius Lampert, ancien chef du Département de l'intérieur. Ayant assumé avec sa gentillesse naturelle la présidence du Sénat helvétique, M. Lampert se retirera cette fois de la compétition. En vertu d'une tradition commencée par M. Troillet, lui aussi, à l'époque, chef du Département de l'intérieur, le responsable de ce département assurait la liaison avec les autorités fédérales grâce à son siège au Conseil des Etats. La logique des choses voudrait donc que M. Guy Genoud, qui ne dirait pas non, succède cette fois à M. Lampert. Mais l'article 57 de la Constitution prévoit qu'un seul membre du Conseil d'Etat peut siéger aux Chambres fédérales. Si M. Lorétan était porté par ses chrétiens-sociaux au Conseil des Etats, on ne voit pas très bien M. Guy Genoud faire acte de candidature en même temps. En admettant que M. Lorétan se retire du Conseil d'Etat en 1977, il y aurait tout de même deux années d'anticonstitutionnalité, ce qui est impensable et irréalisable.

Briser une tradition

Mais décidément, ce Conseil des Etats est pire qu'un aimant. On entend chuchoter des noms du côté de ceux qui voudraient briser la tradition instaurée par feu M. Troillet. Dans notre région, les uns avancent le nom de M. Bochatay, conseiller national. D'autres, à Sion, se font les champions de M. Carruzzo. Il en est même qui parlent de M. Ferrez, jeune député-maire de Bagnes, ingénieur lucide et capable. C'est beaucoup pour un seul siège. On voit mal, dans ces conditions, un représentant de la minorité se hasarder sur cet échiquier compliqué. Mais peut-être aurait-il quelques chances dans un combat douteux par son acharnement et sa dispersion !

Il ne semble pas que les sièges haut-valaisans au Conseil national suscitent de la contestation. M. Lehner pour les conservateurs et M. Wyer pour les chrétiens-sociaux sont bien en place, le second encore plus solidement que le premier. Qui oserait faire un malheur à ces adversaires bénéficiant d'une cote confortable ?

La situation est différente dans le Bas. Côté démo-chrétien, M. Tissières se retirerait. Cette perspective a amorcé aussitôt les appétits. Le nom de M. Vital Darbellay, de Martigny, élu récemment président des syndicats chrétiens-sociaux, a été plus que murmuré. Ce n'est pas du goût des conservateurs bon teint qui se sentent de plus en plus éloignés de leur aile gauche. M. Ferrez pourrait aussi être de la partie. Quant à M. Amédée Arlettaz, avocat à Fully et à Martigny, il se laisserait mettre en liste sans déplaisir, à ce qu'on raconte. Nous avons entendu enfin que M. Hermann Pellegrini constituerait un candidat tout à fait capable. Mais, pour l'instant, nous ne voyageons qu'entre Martigny, Saint-Maurice et l'Entremont. Sierre a pourtant son mot à dire et un candidat tout trouvé en la personne de M. Pierre de Chastonay, son président.

Comme on le constate, le Parti démocrate-chrétien du Bas-Valais ne manque pas de bois. Des candidats nombreux sont un atout pour amener aux urnes le maximum d'électeurs. Avec ses cinq sièges au National, la majorité valaisanne peut se permettre une bataille entre régions qui mobilisera des troupes nombreuses toujours alléchées par les jeux de massacre.

Chez les radicaux

Tournons-nous maintenant vers les radicaux dont le seul conseiller national, Me Aloys Copt, a pris les devants récemment en annonçant qu'il se reportait comme candidat. Décision naturelle quand on n'a siégé que huit ans sous la coupole. Mais en admettant une situation de fait, on coupe court à l'enthousiasme. En politique, un résultat n'est jamais acquis définitivement. Les régions, si importantes en Valais, auront leur mot à dire. Les candidats qui entoureront M. Copt ne tiendront pas tous à remplir un rôle de garniture. Parmi les noms les plus fréquemment cités, nous retiendrons ceux de MM. Dupont, président et député de Vouvry, et de François Couchepin, avocat à Martigny. Une telle constellation rendrait déjà l'affrontement aigu, d'autant plus que le district de Monthey se plaint avec raison de la concentration des sièges radicaux sur le seul district de Martigny ? Un partage est-il exclu ? A voir.

Avec leur conseiller national Gabrielle Nanchen, les socialistes ont moins de problèmes. Cette jeune dame fait l'unanimité. Le danger réside ici également dans le manque d'attrait d'une candidature unique. Mais on ne voit guère M. Claude Rouiller se hasarder une fois de plus contre Mme Nanchen qui polarise en sa faveur les adversaires du bouillant avocat de Saint-Maurice. Toute une ancienne garde du Parti socialiste valaisan, les Solioz, Luyet, Dussex et Rey, s'est retirée de l'avant-scène et la relève n'est pas encore assurée. Période creuse que comblera bien, tôt ou tard, une vague nouvelle. M. Kalbfuss, à Monthey, pourrait être l'un des leaders, à condition de se faire connaître sur le théâtre valaisan, condition indispensable pour briguer un mandat fédéral.

Ainsi se termine ce petit tour d'horizon. Les mois qui viennent nous montreront dans quelle mesure ces hypothèses se réaliseront.

Charles Boissard
(« Journal du Haut-Lac », 4 février 1975, p. 3.)

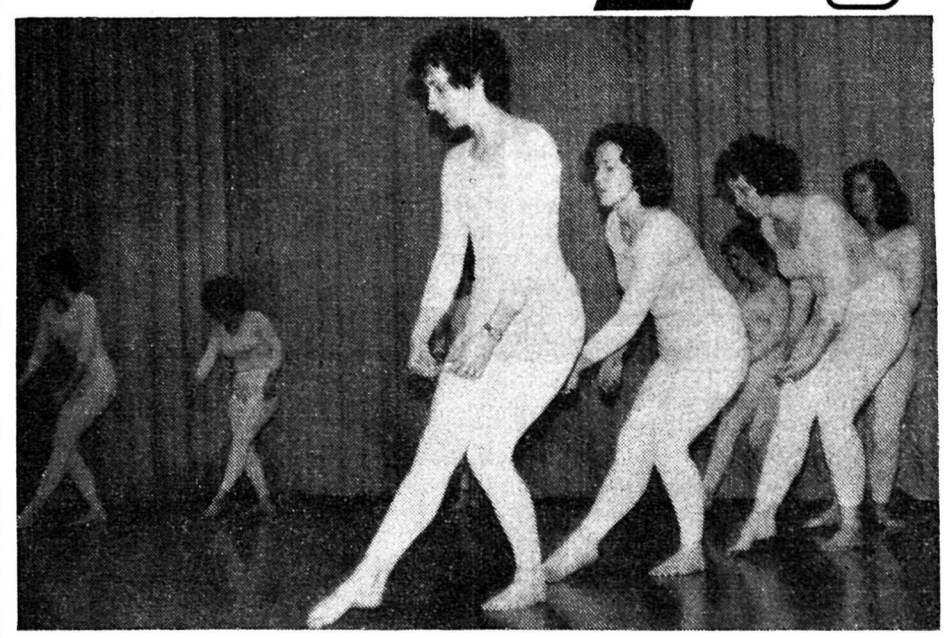

L'école du corps des Actives, élégantes et souples

SOIRÉE ANNUELLE DE L'HELVÉTIA DE CHARRAT

De la souplesse avant toute chose

A Charrat, la gymnastique est plus qu'une tradition, elle est presque une institution. Samedi soir, pour la représentation annuelle de la SFG Helvétia, on pouvait dire qu'une partie de la population regardait l'autre... tant le nombre des gymnastes est élevé. Les applaudissements nourris des parents, amis et autorités communales, parmi lesquelles M. le président Léon Cretton, ont répondu aux productions des pupillettes, pupilles, Actives et Actifs.

Pour frapper dans leurs mains, les jeunes spectateurs de trois ans ont dû enlever leur pouce de la bouche. Fort sympathique, cette ambiance charrataine où les benjamins des familles viennent admirer les prouesses de leurs aînés. Si certains spectateurs avaient l'âge du berceau, quelques pupillettes n'étaient guère plus hautes que trois pommes. La candeur de leurs quatre, cinq ou six ans n'a pas empêché la perfection des exercices et un entrain formidable : ballet de chaussettes rouges, couplettes, petits pas... Les petites et les plus grandes se sont rassemblées sur la scène pour une démonstration d'école du corps impeccable.

Souplesse est vraiment le mot qui caractérise la SFG Helvétia de Charrat. Plusieurs gymnastes arrivent à effectuer le grand écart et rivalisent dans l'exécution de la roue ou du pont.

Beaucoup d'imagination aussi dans la présentation des différents exercices. Les Actives, vêtues de collants jaunes du plus bel effet, ont préparé un programme gymnique sur des airs de ballet moderne. Virilité, audace et souplesse chez les pupilles et les Actifs qui ont montré leur talent et leur travail tout au long d'une soirée fort réussie.

Charrat peut être fier de sa section de gymnastique. Une fois de plus l'Helvétia a prouvé son savoir-faire à travers les exercices les plus difficiles : agrès, barres, bancs suédois... et dans la présentation de scènes entraînantes. Les éloges qu'elle mérite sont dus à une discipline stricte et surtout au dévouement des responsables : le président de la section, M. René Gaillard, les moniteurs, MM. Michel Luy, Marcel Dini, les monitrices, Mmes Christiane Dini, Françoise Milhit, Anne Burri, Anne Dini, Viviane Duboule. **Mj**

Sion

Samedi est décédée à l'hôpital de Sion, après une cruelle maladie, Mlle Marie-Rose Zingg. Agée de 77 ans, la défunte était la fondatrice de la Pouponnière valaisanne dont elle assurait encore jusqu'à sa mort le poste de vice-présidente du comité.

* * *

Un piano de marque C. Bernstein, a été offert au Conservatoire cantonal de Sion par M. et Mme Noma Doubinski, au nom de leur sœur Mme Sztern-Doubinski, décédée récemment à l'hôpital de Zurich, qui en avait émis le vœu dans son testament. La défunte était une habituée de la station d'Haute-Nendaz.

* * *

Vendredi après-midi, les cadres de la DAT ont tenu leurs assises sous la présidence du directeur Haengi. Au cœur des débats, le problème des restrictions de crédits et le blocage de l'effectif du personnel. Cependant, Sion a pu maintenir ses 531 employés et accomplir son programme de production. Plusieurs retraités des téléphones ont été honorés : Mme Yvette Giroud, de Martigny ; MM. Max Berclaz, Joseph Perrier, de Sion, M. Robert Lochmatter de Täsch.

* * *

L'Hôtel de France à Sion sera désormais un foyer pour apprentis. Il a été vendu au chanoine Tscherrig par son propriétaire M. André Décaillet.

* * *

En fin de semaine, le Conseil d'Etat valaisan, présidé par M. Arthur Bender, a reçu les officiers généraux de notre armée.

VOTATION FÉDÉRALE DU 2 MARS

Une échéance

Surpris par les prises de positions des grands partis suisses au sujet de la votation du 2 mars sur l'article conjoncturel, je profite de l'occasion pour apporter mon appréciation sur cette question. Etant également sensible au désarroi de maints travailleurs et chefs d'entreprise devant la récession qui s'annonce jour après jour avec une réalité toujours plus évidente, je me demande comment les responsables politiques arrivent à de telles conclusions. J'espère pour ma part que le peuple ne suivra pas leurs mots d'ordre.

Le texte de l'article constitutionnel 31 quinquies actuellement en vigueur prévoit que la **Confédération prend conjointement avec les cantons et l'économie privée des mesures tendant à prévenir des crises économiques et, au besoin, à combattre le chômage. Elle édictera des dispositions sur les moyens de procurer du travail.**

Le nouveau texte proposé au vote populaire du 2 mars ne comporte pas moins de 10 alinéas dans lesquels on nous demande d'autoriser la Confédération à déroger au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, de prélever des suppléments sur les impôts fédéraux ou d'accorder des rabais ! d'instituer des contributions spéciales. Il est même prévu que les fonds ainsi épongés seront stérilisés et remboursés individuellement plus tard. Mieux encore, la Confédération peut adapter à la situation conjoncturelle le versement des subventions fédérales et des quotes-parts cantonales des impôts fédéraux. De plus, en votant un tel article, nous donnons les pleins pouvoirs au Conseil fédéral et à la Banque Nationale en ce qui concerne le secteur de la monnaie et du crédit. On y prévoit également le droit pour la Confédération d'intervenir dans le ménage budgétaire et financier des cantons et des communes.

Autonomie où es-tu ?

Violation du pacte fondamental

Le nouvel article est une violation du pacte fondamental. L'acceptation serait la menace sérieuse d'une mise sous tutelle des cantons et des communes par la Confédération, portant ainsi un nouveau coup très grave au fédéralisme. Ce serait le bouleversement des rapports de force et des composantes qui ont fait l'équilibre, donc la paix de la Suisse. Le Conseil fédéral disposerait de pouvoirs exorbitants qui atténueraient du même coup le rôle des Chambres fédérales. La Constitution fédérale est un pacte dans lequel l'essentiel doit figurer mais non des articles qui deviennent des lois cadre.

Non aux technocrates

Le moment est venu pour le peuple de prendre conscience de la réalité et de dire non au dirigisme, non à la centralisation, non à la toute puissance des bureaux fédéraux, non à la nouvelle armée de fonctionnaires, non aux experts qui mènent notre pays à la ruine.

Voulons-nous continuer d'envoyer nos représentants à Berne ou désirons-nous que Berne nous délègue ses technocrates ?

Convaincu, je voterai contre l'article 31 quinquies sur la politique conjoncturelle.

Emmanuel Chevrier

CONVENTION D'HOSPITALISATION ET RECOURS AUPRÈS DU CONSEIL FÉDÉRAL

Les caisses-maladie du Valais (Fédération valaisanne des caisses-maladie - (FVCM) et Fédération des Sociétés de Secours mutuels du Valais (FSSMV)) avaient conclu avec les établissements hospitaliers publics, le 29 novembre 1973, une convention d'hospitalisation au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA). La dite convention stipulait les tarifs forfaitaires applicables dans nos six établissements hospitaliers publics. Le Gouvernement cantonal, en conformité des pouvoirs qui lui sont conférés par la LAMA, à homologuer cette convention le 5 décembre 1973.

Les parties contractantes y avaient stipulé que les tarifs adoptés seraient revus le 30 juin de chaque année, la première fois le 1er juillet 1974, par une Commission paritaire.

La dite commission fixa, à la majorité, le 24 septembre 1974, les nouveaux tarifs applicables du 1er juillet 1974 au 31 décembre 1974, contre l'avis du représentant de la Fédération valaisanne des caisses-maladie. Le Gouvernement cantonal les ratifia en séance du 29 septembre 1974. Contre cette décision, la Fédération valaisanne des caisses-maladie interjeta un recours qui vient d'être admis par le Conseil fédéral.

La situation à partir du 1er janvier 1975 est la suivante :

La convention d'hospitalisation du 29 novembre 1973 a été dénoncée par la FVCM. En conséquence, le Gouvernement cantonal, en application de l'article 22 quater de la LAMA, sur préavis des intéressés, doit éditer un nouveau tarif hospitalier applicable aux assurés des caisses, membres de la Fédération valaisanne des caisses-maladie.

Pour sa part, la Fédération des Sociétés de secours mutuels du Valais demeure liée aux hôpitaux par la convention d'hospitalisation qu'elle n'a pas dénoncée. Dans ce dernier cas, le Gouvernement cantonal est appelé à homologuer les nouveaux tarifs convenus entre cette Fédération et les hôpitaux publics dès le 1er janvier 1975.

Quant au solde du montant litigieux (environ 250 000 francs) entre les hôpitaux et la Fédération valaisanne des caisses-maladie (FVCM) sur l'exercice 1974, il devra être réglé par les voies légales ou à l'amiable entre les parties. C'est le vœu exprimé par le Conseil fédéral au terme de sa décision du 5 février 1975.

Madame E. Surber se sent maintenant tellement plus à l'aise! 75.60

Madame Surber (48 ans) de Sulz connaît les problèmes des femmes dans la quarantaine. Bien qu'elle prenne régulièrement de l'exercice et qu'elle occupe à temps partiel un emploi de vendeuse, elle a quelques kilos en trop. Madame Surber a donc décidé de prendre des mesures énergiques en essayant CONTOUR, les mets tout prêts de Wander à seulement 300 ou 400 calories. Tous les repas CONTOUR, qu'il s'agisse des menus, potages, boissons ou gaufrettes, contiennent en suffisance les substances indispensables à l'organisme, telles que protéines, vitamines et sels minéraux.
Madame Surber avoue: «CONTOUR est sensationnel! J'aime en effet la bonne chair et grâce à CONTOUR, je n'ai plus à renoncer aux bons petits plats. Adressez-vous au service-conseil CONTOUR!»
Service-conseil CONTOUR Berne 031/45 73 88

Au « Vieux St-Maurice » : Ulysse Casanova président d'honneur

Un vent nouveau souffle sur la société du « Vieux Saint-Maurice » qui, grâce au dynamisme de quelques personnes de la cité agaunoise, va revivre une seconde jeunesse.

La semaine dernière, la société s'est réunie et a nommé le comité suivant : M. Raymond Coutaz, président ; Mlle et MM. Andrée Barman, Robert Coutaz, Georges Coutaz, Jean-Paul Duroux, Bernard Pignat, Maurice Parvex, René Reynard ,membres.

M. Ulysse Casanova, historien, pionnier du Vieux Saint-Maurice, a été acclamé président d'honneur par l'assemblée.

DÉCÈS EN VALAIS

Sœur Claudia Karlen, à Sion, à l'âge de 53 ans.
Mlle Clémence Sartoretti, à Sion, à l'âge de 83 ans.
M. Armand Coppey, à Granges, à l'âge de 67 ans.
M. Jean Schmidt, à Crans, à l'âge de 60 ans.
Mme Olive Fournier, à Aproz, à l'âge de 61 ans.
M. Antoine Veuillet, à Saint-Maurice, à l'âge de 73 ans.
Mme Béatrice Favre-Jungo, à Sion, à l'âge de 35 ans.
Mme Françoise Cretton, à Martigny, à l'âge de 73 ans.
M. Oswald Gex-Fabry, à Val-d'Illiez, à l'âge de 73 ans.
M. Jean Heitz, à Salvan, à l'âge de 64 ans.
Rvd Père Henri Fournier, de Nendaz, à l'âge de 67 ans.
M. Jean Barlatey, à Monthey, à l'âge de 70 ans.
Mme Olga Pochon, à Evionnaz, à l'âge de 87 ans.
Mme Marie-Rose Zingg, à Sion, à l'âge de 78 ans.
M. Alfred Stadelmann, à Muraz, à l'âge de 98 ans.